

Séance du : 15 Novembre 2024

Nombre de conseillers:

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt quatre le quinze novembre à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

**Etaient présents :**

BEAUMEL Jean-Paul, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, GAUDIN-LEVERT Natacha, GRANGÉ David, LEBARON Joëlle, LIOTHIER Céline, STORNI Cécile

**Excusés ayant donné pouvoir :** BOYER Bernard donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul

**Absents Excusés :** ALLEGRE Sophie

**Absent :** BLAZEVIC Harry, DUFOUR Hervé, HUGUES Stéphanie

**Date de convocation :** 07/11/2024

**Date d'affichage :** 07/11/2024

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

**OBJET Demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Les inondations qui ont touché la commune le 17 octobre dernier, ont occasionné de multiples détériorations sur des équipements publics de la commune.

La commune a été classée en catastrophe naturelle, par arrêté n° INTE2428510A du 31 octobre 2024 publié au Journal Officiel du 5 novembre 2024.

L'état de catastrophe naturelle, ne concerne que le patrimoine bâti et les éléments assurés au titre des dommages aux biens.

La dotation de solidarité permet de couvrir les frais des travaux de remise en état des biens non assurables, la réfection de la voirie, les travaux urgents de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau.

Monsieur le Maire sollicite des membres de l'assemblée l'autorisation d'établir un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités.

Le devis pour la remise en état du mur de soutènement, et de la voirie, Impasse de Tholence établi le 21 Octobre 2024 s'élève à 11 283 € HT.

Le devis pour recréer le fossé d'évacuation de la station d'épuration situé aux Longes, établi le 15/11/2024 s'élève à 640 € HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE :**

- d'approuver les travaux visant à restaurer à l'identique les ouvrages endommagés à la suite des intempéries pour un montant total de
- d'accepter le plan de financement prévisionnelle dans la mesure où les services de l'Etat accorderaient les subventions demandées à savoir :

Montant des travaux	Montant HT en €	%
Montant subvention fonds de solidarité sollicité	9 538.40 €	80
Montant Autofinancement	2 384.60 €	20
TOTAL	11 923.00 €	100

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subventions dans le cadre de la dotation de solidarité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

